

Règlement complet de **La Castel'Run**

Samedi 21 septembre 2019

Organisée par le Foyer des jeunes des Châtelliers Châteaumur avec le soutien d'ABV Pouzauges

Distance	Catégories	Parcours	Horaires de départ	Inscription Licencié FFA	Inscription non licencié FFA
5 km	Cadets à masters	1 petite boucle	16h00	8€	11€
12 km	Cadets à masters	1 grande boucle	17h00	6€	9€

Majoration de 2€ pour inscription sur place

Inscriptions : s'inscrire en ligne sur <https://www.njuko.net/inscriptionscastelrun2019> ou par courrier avant le vendredi 20 septembre 2019 à l'aide du bulletin joint ou à imprimer sur <http://www.abvpouzauges.fr/>. L'inscription peut se faire sur place le jour de la course (clôture 30 min avant le départ). Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés. Les non licenciés FFA doivent fournir un certificat médical de non-contre-indication à pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Renseignements : sur <http://www.abvpouzauges.fr/> ou en appelant au 06.87.60.46.06

Assurances : les licenciés bénéficient des garanties apportées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile.

Dossards : retrait des dossards à partir de 14h30 au Foyer des jeunes des Châtelliers Châteaumur proche de la ligne de départ. Prévoir des épingles. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. Le dossard devra être entièrement visible.

Départ/arrivée : dans la cour du Donjon. Douches au stade, à 800 mètres environ.

Sécurité/service médical : Protection Civile sur le parcours et sur le site départ/arrivée.

Ravitaillements : 2 ravitaillements sur la grande boucle,

Lots : chaque concurrent recevra un lot au retrait des dossards. Pas de classement par équipes.

Photos : dès le lendemain sur <http://www.abvpouzauges.fr>

Résultats : les résultats sont disponibles le jour de l'épreuve sur : <http://www.abvpouzauges.fr>

Droits à l'image : en s'engageant, tout participant autorise de plein droit les organisateurs à utiliser les photos prises au cours de la manifestation.

Annulation de l'épreuve : en cas de force majeure, catastrophe naturelle ou d'une autre nature mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.